



BONSIGNE FORMATION est à votre disposition

---

1, Rue Edmond Rostand  
37300 Joué-Lès-Tours  
Enregistré sous le N° Siret : 91983548800017 RCS TOURS  
Numéro UAI : 0371814W  
Numéro de déclaration d'activité : 24 37 04 59 837  
Code APE : 8559A  
[✉ contact@bonsigne-formation-tours.fr](mailto:contact@bonsigne-formation-tours.fr)  
[☎ 06.19.37.38.42](tel:06.19.37.38.42) – 02 47 85 02 36  
Représentée par Madame Nathalie BONSIGNE

## L'entretien du cadre de vie chez le particulier

### Date et Lieu de Formation

---

- **Formation intra-entreprise**
- **Lieu de la formation** : 1, Rue Marcelin Berthelot 37300 Joué-Lès-Tours
- **Date de la formation** :
- **Durée totale de la formation** : 1 jour – 7 heures
- **Horaires de formation** : 09 h à 12h30 – 13h30 à 17h00

### Lieu de Formation

---

- Appartement pédagogique : 1 Rue Marcelin Berthelot 37300 Joué-Lès-Tours
- Inter et Intra entreprise

### **Prérequis** :

Aucun

### **Public visé** :

Cette formation s'adresse aux professionnels exerçant dans le domaine de l'aide à la personne à domicile.

### **Le plus de cette formation** :

Les mises en situations et exercices d'entraînement sont privilégiées

### **Financement**

---

Pour les demandeurs d'emploi, prise en charge sous réserve d'un financement public. Pôle-Emploi - OPCO

- Plan de formation de votre entreprise
- Formation accessible avec un financement personnel

### **Modalités d'accès :**

---

- L'âge requis pour cette formation est de 18 ans
- L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre de ce dernier

### **Délais d'accès**

---

- Le délai d'entrée en formation est possible 1 jour avant le début de l'action
- A défaut d'accueillir un minimum de 6 candidats, la session de formation pourra être annulée par BONSIGNE FORMATION. Vous en serez avisé le plus rapidement possible. Toutes les sommes versées seront remboursées intégralement et aucune autre indemnisation ne pourra être demandée

### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

---

BONSIGNE FORMATION, de par son expérience des Établissements Sociaux, Médicosociaux et des structures d'aide à domicile est sensibilisés aux situations de handicaps.

Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas où cela s'avérerait impossible, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact avec Nathalie BONSIGNE [contact@bonsigne-formation-tours.fr](mailto:contact@bonsigne-formation-tours.fr)

### **Vos formateurs :**

---

Formatrice et Formateur professionnelle d'adultes, Secteur sanitaire et social, Assistant(e) de Vie aux Familles.

- Spécialisés dans le domaine sanitaire et social et paramédical : Bio nettoyage, CLIN
- Membre du Jury professionnel du Ministère d'emploi pour l'obtention du Titre Professionnel A.D.V.F.

### **Objectifs de la formation :**

---

- Identifier les différentes tâches de l'aide à domicile
- Connaitre le principe général du nettoyage
- Appliquer les règles de l'hygiène et les techniques de nettoyage du domicile
- Assurer et vérifier la mise en place d'une chambre selon les critères standards
- Intégrer les principes ergonomiques lors de l'entretien ménager
- Appréhender la démarche qualité, la notion de service et de satisfaction auprès des clients

### **Contenu de la Formation**

---

- Le métier d'aide à domicile : rôle, missions et fonction, rappel sur la tenue professionnelle et la notion de représentation
- Le cadre réglementaire en matière d'hygiène, les règles d'hygiène et le respect de la marche en avant
- Organisation du matériel, produit et technique en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
- Utilisation raisonnée des produits, Eco-responsabilité
- Principe d'ergonomie : Gestes et postures dans l'entretien du cadre de vie.
- Contrôle qualité : Le contrôle et l'inspection du logement en fin de mission par l'aide à domicile

### **Mises en situation professionnelle au sein de l'appartement pédagogique :**

- Mises en situation pratiques : Entretien du logement complet, entretien des vitres au domicile et chez un professionnel
- Le lit à blanc : Techniques de dressage d'un lit

### **Modalités de la formation**

---

- Formation en présentielle
- Formation Inter & Intra-Entreprise

### **Modalités Pédagogiques**

---

- Apport Théorique en salle & Vidéo-projection
- Travail de groupe, recherches collectives ou individuelles
- Analyse de pratique

### **Moyens pédagogiques**

---

Salle de formation équipée (Écran Multimédia, vidéoprojecteur)

- Atelier pédagogique pour la mise en pratique

### **Organisation**

---

Pour votre pause déjeuner : un espace dédié est mis à votre disposition (réfrigérateur, micro-onde, cafetière, bouilloire)

### **Modalités de suivi & de Validation**

---

- Test de positionnement en début de formation
- Recueil des attentes des apprenants
- Remise des documents pédagogiques liés à la formation
- Évaluation de fin de formation (QCM, QUIZ...)
- Questionnaire de satisfaction de la formation
- Évaluation par le Prescripteur, l'Employeur ou le Financeur
- Feuille de présence
- Attestation de fin de formation



## PROGRAMME DE FORMATION

### « L'ENTRETIEN DU CADRE DE VIE »

La maison est notre coin du monde, notre premier univers, notre chez soi, un abri pour nous et pour notre famille. Les espaces de la maison sont des espaces de vie. Chaque lieu et chaque objet ont une mémoire et un sens pour l'occupant.

Entretien un logement permet de préserver une bonne condition de sécurité et d'hygiène pour le bien-être de tous les occupants.

L'ADVF réalise pour la personne aidée l'entretien du logement en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène.

L'ADVF doit toujours avoir à l'esprit que : « **Ouvrir une armoire, un tiroir ou la porte d'une pièce produit des sensations pour la personne aidée. Il s'agit d'une intrusion non voulue au regard de la personne aidée** »

#### Public – Prérequis

- Cette formation s'adresse aux professionnelles intervenants à domicile, en résidence sénior, en EHPAD
- Aucun prérequis

#### Modalités Pédagogiques

- Apport Théorique en salle & Vidéo-projection / Mises en situation professionnelle au sein de l'appartement pédagogique / Travail de groupe, recherches collectives ou individuelles / Analyse de pratique

## Modalités de suivi & de Validation

Test de positionnement en début de formation / Recueil des attentes des apprenants / Remise des documents pédagogiques liés à la formation / Évaluation de fin de formation (QCM, QUIZ...)  
Questionnaire de satisfaction de la formation / Évaluation par le Prescripteur, l'Employeur ou le Financier / Feuille de présence / Attestation de fin de formation

### Objectifs de la formation :

- Identifier les différentes tâches de l'aide à domicile
- Connaitre le principe général du nettoyage
- Appliquer les règles de l'hygiène et les techniques de nettoyage du domicile
- Assurer et vérifier la mise en place d'une chambre selon les critères standards
- Intégrer les principes ergonomiques lors de l'entretien ménager
- Appréhender la démarche qualité, la notion de service et de satisfaction auprès des clients

### Contenu de la Formation

- Le métier d'aide à domicile : rôle, missions et fonction, rappel sur la tenue professionnelle et la notion de représentation
- Le cadre réglementaire en matière d'hygiène, les règles d'hygiène et le respect de la marche en avant
- Organisation du matériel, produit et technique en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
- Utilisation raisonnée des produits et gestion des stocks.
- Principe d'ergonomie : Gestes et postures dans l'entretien du cadre de vie.
- Contrôle qualité : Le contrôle et l'inspection du logement en fin de mission par l'aide à domicile

### Mises en situation professionnelle au sein de l'appartement pédagogique :

- Mises en situation pratiques : Entretien du logement complet, entretien des vitres au domicile et chez un professionnel
- Le lit à blanc : Techniques de dressage d'un lit au sein d'une résidence services

### Tarif de la Formation

Le cout de la formation couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation

- Coût horaire pour une personne pour cette session : **20 € net de taxe**
- Coût total de cette session pour 1 personne : **20 € x 7 H = 140 € net de taxe**

**(Les repas et trajets des stagiaires ne sont pas compris)**

*Organisme de formation non assujetti à la TVA. Tarif en exonération de TVA*

## **1. Définitions**

Client : co-contractant de BONSIGNE FORMATION

Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre BONSIGNE FORMATION et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par BONSIGNE FORMATION ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Formation interentreprises :

Formation réalisées dans les locaux de BONSIGNE FORMATION ou dans les locaux mis à sa disposition par tout tiers.

Formation intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de BONSIGNE FORMATION, de tout tiers et/ou à distance.

## **2. Objet et champ d'application**

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à BONSIGNE FORMATION si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

## **3. Documents contractuels**

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

## **4. Report / annulation d'une formation par BONSIGNE FORMATION**

BONSIGNE FORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

## **5. Annulation d'une formation par le Client**

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de BONSIGNE FORMATION. Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

-Pour les formations Inter et intra entreprises (hors Cycles et Parcours):

La demande devra être communiquée au moins dix (10) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les Cycles et Parcours :

La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

## **6. Remplacement d'un participant**

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

## **7. Dématérialisation des supports**

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation peut être remise sur des supports dématérialisés

## **8. Prix et règlements**

Tous les prix sont indiqués en euros et en exonération de taxe, BONSIGNE FORMATION n'étant pas assujettis à la TVA.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de BONSIGNE FORMATION par virement.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

## **9. Règlement par un Opérateur de Compétences**

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer que l'accord de prise en charge a bien été reçu par BONSIGNE FORMATION avant le début de la formation.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si BONSIGNE FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## **10. Obligations et Responsabilité de BONSIGNE FORMATION**

BONSIGNE FORMATION s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, BONSIGNE FORMATION n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, BONSIGNE FORMATION sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de BONSIGNE FORMATION, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

## **11. Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à BONSIGNE FORMATION, sans l'accord écrit et préalable de BONSIGNE FORMATION ; et
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de BONSIGNE FORMATION

## **12. Confidentialité et Propriété Intellectuelle**

Il est expressément convenu que toute information divulguée par BONSIGNE FORMATION au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de BONSIGNE FORMATION. Le droit de propriété sur toutes les Informations que BONSIGNE FORMATION divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à BONSIGNE FORMATION. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de BONSIGNE FORMATION ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de BONSIGNE FORMATION :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

## **13. Ethique**

13.1 Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à BONSIGNE FORMATION.

13.2 Le Client garantit:

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations;

- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

13.3 Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à BONSIGNE FORMATION de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts.

#### **14. Protection des données personnelles**

Dans le cadre de la réalisation des formations, BONSIGNE FORMATION est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de BONSIGNE FORMATION ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais règlementaires et à en informer BONSIGNE FORMATION, en écrivant à l'adresse suivante

: [bonsigne.formation@gmail.com](mailto:bonsigne.formation@gmail.com)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, BONSIGNE FORMATION s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, BONSIGNE FORMATION s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;
- En cas de sous-traitance, BONSIGNE FORMATION se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

#### **15. Communication**

Le Client autorise expressément le groupe BONSIGNE FORMATION à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

#### **16. Loi applicable et juridiction**

Les Contrat et tous les rapports entre BONSIGNE FORMATION et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Tours quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.